

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS :

- Règlement 2020-361 modifiant le règlement 2017-324 intitulé Règlement de zonage afin de modifier les usages autorisés dans la zone M-7
- Règlement 2020-360 amendant le règlement numéro 2017-328 intitulé Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble afin de soustraire le lot numéro 4 727 297 du présent règlement

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Dominique, que le conseil municipal a adopté les règlements mentionnés en rubrique.

Conformément à l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ces règlements sont entrés en vigueur le 27 août 2020 par la signature des certificats de conformité.

Toute personne intéressée à prendre connaissance desdits règlements peut communiquer avec le bureau municipal.

Donné à Saint-Dominique, ce 3 septembre 2020.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Christine Massé